



Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle 2022

Conformément à l'article 10 des statuts, je vous invite à participer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association GYNERISQ. Le vote s'effectuera du 23 juin 2022 0h00 jusqu'au 30 juin 2022 minuit, uniquement par voie électronique selon des modalités qui vous seront communiquées.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- a) Introduction par le Président
- b) Approbation du Rapport annuel d'activité 2021
- c) Présentation des comptes et lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- d) Affectation du résultat de + 57 841 € en Réserves
- e) Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- f) Quitus aux administrateurs pour l'année 2021
- g) Présentation des actions 2022
- h) Adoption du budget prévisionnel 2022 et Fixation de la cotisation des adhérents
- i) Questions diverses, à communiquer par mail à gynerisq@orange.fr avant le 20 juin 2022

Les documents suivants sont à disposition pour consultation sur le site www.gynerisq.fr / rubrique : Vie statutaire / AG 2022 : [AG ordinaire 2022 | Gynerisq](#)

- Mot du Président
- Rapport d'activité 2021 et projets 2022
- Comptes 2021 et rapports du Commissaire aux Comptes
- Rapport financier 2021
- Budget prévisionnel 2022
- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022

Cordialement,

Dr. Emmanuel PEIGNE,
Président de GYNERISQ